



Alliance Sahel / Assemblée Générale du 25 février 2020

Conclusion relative au point 1 de l'ordre du jour : Bilan des activités et accélération de la dynamique opérationnelle de l'Alliance Sahel.

Depuis son lancement en juillet 2017, l'Alliance Sahel a enregistré un certain nombre d'avancées significatives.

Elle a notamment permis de rassembler autour de ses priorités sectorielles un portefeuille de plus de 800 projets. En 2019, près de 3 milliards d'euros ont effectivement été dépensés dans les pays du G5. Un effort important a également été entrepris avec les pays du G5 pour permettre à l'Alliance d'évaluer l'impact de son action et ainsi assurer la redevabilité sur laquelle elle s'est engagée. Un travail conjoint a également été réalisé pour identifier des modes d'intervention innovants et ainsi permettre d'accélérer la mise en œuvre des projets. Elle a contribué au financement d'une grande partie des projets du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du G5 Sahel dont le Programme de Développement d'Urgence (PDU), priorité des Chefs d'État du G5. A ce jour, le PDU est largement engagé et a permis de nombreuses premières réalisations sur le terrain. Elle a pu faciliter une réflexion sectorielle transversale autour de sujets cruciaux pour le Sahel, comme la décentralisation, l'accès à l'énergie, le genre et le développement humain. Enfin, en termes de notoriété, l'Alliance a acquis au fil des mois une reconnaissance au niveau international qui la place comme interlocuteur privilégié des pays du G5 et comme un instrument *ad hoc* de coordination multilatérale dans la bande sahéenne.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 25 février 2020, les membres de l'Alliance ont souhaité, compte tenu de cet état des lieux, impulser une dynamique supplémentaire à l'Alliance en renforçant la flexibilité des modes d'intervention, afin d'accélérer la mise en œuvre des projets et ainsi d'agir plus vite au bénéfice des populations sahéennes. L'obtention de résultats de développement rapides et tangibles au Sahel ne peut toutefois s'entendre que comme une responsabilité partagée : elle implique tant les bailleurs que les Etats et concerne à la fois les instruments et les procédures.

Sur la base des propositions formulées par les membres de l'Alliance et partagées avec les pays du G5, l'Assemblée Générale de l'AS a donc décidé d'intensifier les discussions avec les partenaires du G5 de façon à rapidement mettre en œuvre l'ensemble des recommandations suivantes, déclinées en fonction de chaque contexte :

- fonds communs avec des procédures rapides de mobilisation ;
- délégations de fonds, cofinancements, et projets communs, mise en place de soutiens budgétaires pour accompagner des réformes ambitieuses des politiques publiques ;
- déclaration de situation de crise pour alléger les procédures ;
- approche multisectorielle centrée sur les bassins de crise ;
- recours aux opérateurs locaux (ONG, collectivités locales, entreprises) ;
- réforme des règles nationales de passation de marché.

Les membres de l'Alliance dans chacun des pays du G5 avec l'appui des porte-paroles et des cadres de l'Unité de Coordination de l'Alliance (UCA) se réuniront tous les deux mois avec les autorités nationales au niveau interministériel et décisionnel ainsi qu'avec les points focaux



du G5 pour définir les conditions de mise en œuvre de cette résolution, lever les obstacles, notamment en termes d'accès aux zones fragiles, et valider les priorités d'actions. Ces rencontres devront être organisées dans le cadre des réunions de coordination existante.

Cette concertation renforcée autour des modes d'actions dans les pays du G5 permettra de donner une dynamique nouvelle sur le terrain pour améliorer la coordination effective des bailleurs de fonds, le dialogue avec les pays du G5, une plus grande appropriation de l'Alliance par l'ensemble des partenaires, une circulation plus fluide de l'information entre les membres de l'Alliance et avec le G5 et le SPG5 ainsi qu'une communication accrue au nom de l'Alliance.

Pour chaque pays du G5, les porte-paroles de l'Alliance Sahel rendront compte, avec l'appui des experts de liaison de l'UCA, de l'avancement de ces discussions. Ils feront remonter un rapport de synthèse fin juin 2020, afin que l'UCA puisse rendre à un Comité de Pilotage Opérationnel de l'Alliance (CPO), à programmer en septembre 2020.